**Réunion d’informations « Responsabilités et Assurances des Associations »**

**Organisé par L’OVA au Centre Culturel de Saint-Lô le Mardi 07 Février 2017 à 18h**

L’Ova souvent interrogé par les associations adhérentes sur ces sujets, décide d’organiser une réunion d’informations qui sera l’occasion d’évoquer notamment en présence d’Alexandra BAZIRE, Juriste de la Mutuelle MAIF et partenaire sur l’événement, les points suivant :

 - Les notions de responsabilité (civile et pénale) de l’association en tant qui sera l’occasion qu’organisatrice d’activités, de manifestations…,
 -  Les responsabilités en matière d’occupation de locaux (locaux municipaux, salle de réunion…),
 -  La responsabilité de l’association du fait et à l’égard de ses éventuels salariés et sa responsabilité à l’égard de ses adhérents,
 -  La responsabilité des adhérents/pratiquants les uns envers les autres,
 -  La responsabilité du fait de l’association du fait des biens lui appartenant, loués ou mis à sa disposition et la protection de ses biens,
 -  L’utilisation des véhicules personnels pour le compte de l’association,
 -  La protection de l’association et de ses adhérents (obligations légales d’assurance, points de vigilance, les différentes garanties d’un contrat d’assurance…),
 -  Et tout autre sujet que vous souhaiteriez évoquer.

Pour nous permettre d’organiser au mieux cette rencontre que nous prolongerons par un moment de convivialité, nous vous remercions de bien vouloir retourner le bulletin de participation joint, à .L’OVA.avant le 1/02/2017

Ne pas oublier le coupon réponse  :

COUPON REPONSE

Association :......................................................................................................

Mme, M...............................................................................................................................

Occupant la fonction de ..........................................................................................................

Tel : ………………………………..      Mail : ………………………………………………..

                assistera o                n’assistera pas o

Nombre de personne(s) : …………………

à la réunion du 07/02/2017 sur les responsabilités civiles et pénales susceptibles d'être encourues dans le monde associatif et les réponses en termes assurantiels.

*Merci de nous retourner ce coupon-réponse avant le01/02/2017 à :* L’OVA Square de l’hôtel de ville 50000 Saint-Lô
*Ou par mail :ovasaintlo@gmail.com*